

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1341

présenté par

M. Jalton, Mme Louis-Carabin et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 49**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Elles inscrivent l'enseignement de la diversité et en font un fondement de l'apprentissage du métier d'enseignant. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comment mieux penser la diversité et l'inscrire dans le marbre des réalités de la République française qu'en l'inscrivant comme une des valeurs fondamentales dont seront désormais instruits les élèves, les jeunes, les futurs citoyens ?

Le principe de diversité doit intervenir dès la formation des enseignants qui, à l'instar d'autres principes républicains, au début du XX<sup>e</sup> siècle, inscriront désormais la diversité comme fondamentale au renforcement d'une identité nationale forte.